

Mesdames, Messieurs les Maires,

Le pass Sport, porté par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, est une aide financière destinée à favoriser la pratique sportive des jeunes en réduisant le coût de leur inscription et en les encourageant à pratiquer une activité physique et sportive.

Depuis 2021, des millions de jeunes ont pu bénéficier de cette aide.

Cette année, le dispositif est renforcé conformément aux engagements pris par le Gouvernement. Le public a été élargi avec la réintégration des jeunes de 6 à 13 ans.

Cet élargissement du dispositif s'accompagne d'un ciblage plus précis, pour faire du pass Sport un véritable levier d'accès à la pratique sportive pour celles et ceux qui en ont le plus besoin. L'éligibilité des 6-17 ans reposera désormais sur un quotient familial inférieur ou égal à 699 €. Ce nouveau critère permet de mieux identifier les familles modestes et de renforcer l'impact social du dispositif.

Le pass Sport permettra ainsi aux bénéficiaires éligibles de profiter d'une réduction immédiate de 50 € sur leur inscription sportive.

Au-delà des 50 € d'aide à l'inscription, une aide complémentaire sera attribuée par la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) au premier trimestre 2027 à tous les jeunes de 6 à 17 ans ayant activé leur pass Sport à la rentrée 2026. Le soutien total se trouvera donc renforcé pour aider au mieux les familles à financer aussi l'équipement sportif de leurs enfants.

Pour cette nouvelle campagne, sont concernés :

- 👉 les jeunes de 6 à 17 ans révolus dont le quotient familial (CAF ou MSA) du foyer allocataire est inférieur ou égal à 699 € ;
- 👉 les jeunes en situation de handicap de 6 à 30 ans révolus, bénéficiaires de l'AEEH ou de l'AAH ;
- 👉 les étudiants boursiers de moins de 28 ans révolus, titulaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2026 (bourse du CROUS, y compris l'aide annuelle ou bourse régionale pour une formation sanitaire et sociale).

** La campagne pass Sport 2026-2027
est désormais ouverte et se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2026.**

Vous êtes un acteur essentiel de la mise en œuvre des politiques sportives sur les territoires. Votre mobilisation est déterminante pour faire connaître le pass Sport auprès des familles et pour encourager les jeunes à pratiquer une activité sportive.

Nous vous invitons ainsi à relayer largement la campagne pass Sport auprès de vos habitants, sur vos différents supports de communication : site internet, réseaux sociaux, panneaux d'information, équipements municipaux ou tout autre canal à votre disposition.

Nous vous invitons également à mobiliser les associations sportives de votre commune autour du dispositif et à promouvoir le pass Sport lors de vos forums des associations, temps privilégiés de rencontre entre les clubs, les familles et les futurs pratiquants.

 Un kit de communication est mis à votre disposition afin de vous accompagner dans la diffusion de la campagne. Vous pouvez également retrouver toutes les informations relatives au pass Sport sur le site pass.sports.gouv.fr.

Télécharger le kit de com →

Nous vous remercions pour votre mobilisation et votre engagement quotidien en faveur du développement de la pratique sportive sur vos territoires.

L'équipe pass Sport

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

 Plus d'infos sur le site officiel
www.pass.sports.gouv.fr
contact@pass-sport.beta.gouv.fr